

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 23 octobre 2019**

L'an deux mille dix neuf et le mercredi vingt trois octobre à dix-huit heures vingt-deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET  
Mme Raphaëlle DAGONIA par Mme Nadège PERMAL

**Absents :**

M. Bruno FELICIANN ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Pierre ALBINA ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>24</b>

**Date de la convocation****10 octobre 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

**Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N° 2019/10/71****MISE EN REFORME DE VEHICULE ENGIN ET MATERIELS**

Conformément aux articles L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques et L2122-21 et du code général des collectivités territoriales, l'état de vétusté de certains véhicules, engins & matériels d'une collectivité territoriale peut conduire à leur réforme et à leur cession.

Aussi, la commune de Lamentin propose la mise en réforme des véhicules dont la liste figure ci-dessous :

- Etat mécanique et ou carrosserie : certains véhicules et engins d'un âge ou d'un kilométrage inférieur, peuvent être malgré tout proposés à la réforme, lorsqu'une expertise effectuée au sein de l'atelier mécanique met en évidence leur mauvais état ou une vétusté significative de leur mécanique et ou de leur carrosserie.

Une fois réformés, ces véhicules et engins seront détruits ou cédés selon la procédure suivante :

1. Les véhicules & engins seront vendus aux enchères par un Commissaire Priseur ayant conclu un contrat avec la Collectivité.
2. Les véhicules & engins dont l'état ne permet pas une vente satisfaisante seront cédés au plus offrant, ou à des épavistes.

Les véhicules sont visibles au parc automobile de la ville.

Le conseil municipal

Vu l'article L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L2122-21 et du code général des collectivités territoriales l'état de vétusté de certains véhicules, engins & matériels d'une collectivité territoriale peut conduire à leur réformés et leur cession ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver la mise en réforme des véhicules engins et matériels suivants:

Imamat.	Marque	Type	Année	kms	Etat
<b>SERVICE BATIMENT</b>					
CW-101-MR	PEUGEOT	Expert	13/11/2003	134418	Vétusté - Fuite pompe/direction assistée, jeu important direction, Neiman
786 AXK 971	PEUGEOT	206	27/01/2006	195 660	Vétusté Embayage, carrosserie, problème de direction, feux arrière HS, pare brise cassé
546 AVH 971	PEUGEOT	307 Break	24/11/2003	186 012	Vétusté
<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>					
985 AXP 971	RENAULT	Mascott	20/03/2006	185 449	Vétusté Boite de vitesse HS, neiman, câble de sélecteur de vitesse HS
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>					
EJ 175 ZZ	PEUGEOT	Bipper	15/10/2008	102 237	Vétusté Embayage HS, support moteur droit, mécanisme vitre

Imamat.	Marque	Type	Année	kms	Etat
<b>SERVICE BATIMENT</b>					
CW-101-MR	PEUGEOT	Expert	13/11/2003	134418	Vétusté - Fuite pompe/direction assistée, jeu important direction, Neiman
786 AXK 971	PEUGEOT	206	27/01/2006	195 660	Vétusté Embrayage, carrosserie, problème de direction, feux arrière HS, pare brise cassé
546 AVH 971	PEUGEOT	307 Break	24/11/2003	186 012	Vétusté
<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>					
985 AXP 971	RENAULT	Mascott	20/03/2006	185 449	Vétusté Boite de vitesse HS, neiman, câble de sélecteur de vitesse HS
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>					
EJ 175 ZZ	PEUGEOT	Bipper	15/10/2008	102 237	Vétusté Embrayage HS, support moteur droit, mécanisme vitre AV droit, 2 amortisseurs AV
<b>SERVICE POLICE</b>					
351 AVF 971	APRILIA	Scoter	09/10/2003	46 290	Fonctionne mais pas de batterie/Pas de clé
349 AVF 971	APRILIA	Scoter	09/10/2003	40 610	Fonctionne mais pas de batterie/Pas de clé
<b>SERVICE FLOTTE</b>					
BJ 408 AA	PEUGEOT	3008	17/02/2011	182 998	Vétusté
AT-751-BY	PEUGEOT	308	31/05/2010	212422	Vétusté
CY-412-AX	PEUGEOT	301	09/01/2009	107283	Vétusté
<b>BUS</b>					
BX-544-GQ	IRIBUS	Récréo	21/11/2006	60 484	Vétusté
<b>ENGINS</b>					
186 AXX 971	RENAULT	Faucheuse	03/07/2006	6557/H	Vétusté Boitier électronique, rouleau châssis HS, boite de vitesse, fuite gasoil, fuite moteur
3XBEHNO100	BALAYEUSE				Problème de pompe et système aspiration HS
AUTO PORTEE	SHIBOTRA				Epave
AUTO PORTEE	DOLMAR				Epave
COMPACTEUR					Epave

La présente proposition de réforme à été élaborée en appliquant les critères en vigueur, ci-dessous énumérés :

- Critères par défaut = âge et kilométrage
- Critères dérogatoires

					AV droit, 2 amortisseurs AV
<b>SERVICE POLICE</b>					
351 AVF 971	APRILIA	Scooter	09/10/2003	46 290	Fonctionne mais pas de batterie/Pas de clé
349 AVF 971	APRILIA	Scooter	09/10/2003	40 610	Fonctionne mais pas de batterie/Pas de clé
<b>SERVICE FLOTTE</b>					
BJ 408 AA	PEUGEOT	3008	17/02/2011	182 998	Vétusté
AT-751-BY	PEUGEOT	308	31/05/20110	212422	Vétusté
CY-412-AX	PEUGEOT	301	09/01/2009	107283	Vétusté
<b>BUS</b>					
BX-544-GQ	IRIBUS	Récréo	21/11/2006	60 484	Vétusté
<b>ENGINS</b>					
186 AXX 971	RENAULT	Faucheuse	03/07/2006	6557/H	Vétusté Boitier électronique, rouleau châssis HS, boîte de vitesse, fuite gasoil, fuite moteur
3XBEHNO100	BALAYEUSE				Problème de pompe et système aspiration HS
AUTO PORTEE	SHIBOTRA				Epave
AUTO PORTEE	DOLMAR				Epave
COMPACTEUR					Epave

**ARTICLE 2 :** D'approuver la cession des véhicules réformés.

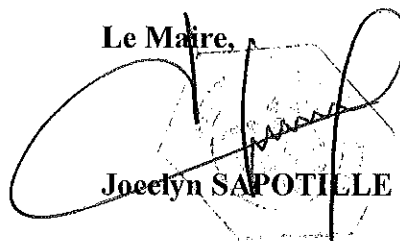
**ARTICLE 3 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE